

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Mr Dominique DENIEUL, Maire.

En exercice	Présents	Votants
24	19	22

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
 Le : 27/04/2026

Et
 Publication ou notification du :
 27/04/2026

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	M. Alain HERVAGULT	M. Sylvain NIEL
M. Ludovic CROYAL	Mme Christine AGIER	Mme Coline BOURSIER LACIRE
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Martine JOUANNET	
M. François-Xavier De BLIGNIERES	M. Eric MILAN	
Mme Katia PEIGNÉ	M. Gilles SEILLIER	
M. Michel RIOU	Mme Christine LAMOUREUX	
Mme Claudine DESHOMMES	M. Gaëtan PRECIGOUT	
Mme Renée FOUGERES	M. Yohann VAULEON	
	M. Maxime ROLLAND	

Absents : M. Sylvain GARNIER, M. Gilles THIEBOT, M. Jean-Benoît DUFOUR, Mme Anne-Sophie COUPEL, Mme Emilie DUVAL

Secrétaire de séance : M. Ludovic CROYAL

Date de convocation : 16 avril 2026

2026-06-48 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE // Commission Communale et Intercommunal des Impôts Directs

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, membre de droit, qui en assure la présidence, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, et a ainsi notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Son rôle est consultatif, en cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Monsieur le Maire ajoute que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

Monsieur le Maire précise que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-200085884-20260420-20260548-DE

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DDFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au Conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DDFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

Monsieur le Maire précise enfin que la durée du mandat des membres de la CCID est identique à celle du mandat du Conseil municipal, et que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux.

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1650 ;

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, cette liste doit comporter 32 noms ;

Considérant que la nomination des membres de la commission communale des impôts directs doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils municipaux ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER la liste de 32 noms présentée et jointe en annexe de la présente délibération pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à dresser et proposer cette liste à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à proposer, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts, les quatre commissaires titulaires et quatre commissaires suppléants pour la liste de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) du Pays de Châteaugiron Communauté ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL



ANNEXE 1

Mairie de PIRÉ-CHANCÉ

Commune nouvelle de Chancé et Piré-sur-Seiche

Conseil municipal / Séance du 20 avril 2026

Commission Communale des Impôts Directs

(Article 1650 du CGI)

Commission Communale des Impôts Directs de Piré-Chancé		
	Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1	Mme Christine AGIER	Mme Nicole BIGOURET
2	Mme Armelle HAUCHECORNE	M. André PÉLERIN
3	M. Jean-Baptiste LÉBOUC	Mme Sophie CHEVALIER
4	Mme Christelle GAUTIER	M. Pierrick COLLEU
5	Mme Coline BOURSIER LACIRE	Mme Stéphanie NAUDOT
6	Mme Sonia ALLAIN	Mme Claudine DESHOMMES
7	M. Sylvain GARNIER	Mme Renée FOUGÈRES
8	Mme Katia PEIGNÉ	M. Vincent MELLET
9	M. Alain HERVAGAULT	Mme Martine JOUANNET
10	M. François Xavier de BLIGNIÈRES	M. Allain TESSIER
11	M. Gilles THIÉBOT	Mme Clotilde BELIN
12	M. Michel RIOU	M. Daniel CROYAL
13	M. Jean-Benoît DUFOR	M. Gaëtan PRECIGOUT
14	M. Sylvain NIEL	Mme Christine LAMOUREUX
15	M. Maxime ROLLAND	M. Gilles SEILLIER
16	M. Yohann VAULEON	M. Eric MILAN

ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 035-200085884-20260420-20260548-DE

Mairie de PIRÉ-CHANCÉ

Commune nouvelle de Chancé et Piré-sur-Seiche

Conseil municipal / Séance du 20 avril 2026

Commission Intercommunale des Impôts Directs

(Article 1650 A du CGI)

Commission Intercommunale des Impôts Directs du Pays de Châteaugiron

	Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1	M. Sylvain GARNIER	M. Vincent MELLET
2	Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Sonia ALLAIN
3	M. Michel RIOU	Mme Clotilde BELIN
4	Mme Alexandra JOUADÉ	Mme Christelle GAUTIER